Occitanie

Charte européenne

Le Conseil Constitutionnel « tire » les langues

Sept mai 1999-15 Juin 1999. La signature de la charte européenne des langues régionales a connu entre ces deux dates sa légalité à l'intérieur de la République française en attendant sa ratification en 2000 par le Parlement. Las, le Président de la République qui avait donné un blanc-seing pour cette signature avait dans le même temps saisi le Conseil Constitutionnel, qui jugeait celle-ci contraire à la loi et suspendait la signature et son application.

C'est une nouvelle fois au travers du prisme de « l'universalité » que le réel est malmené. Un monde réel qui se réjouissait de cette signature tout en en mesurant les limites. De cette charte , la France n'avait en effet décidé d'en ratifier que sept articles , plus incitatifs que dirigistes.

« Utilisation des langues régionales dans l'enseignement au moins avec les élèves dont les familles le souhaitent et dont le nombre est jugé suffisant ». Dans le secondaire le souhait des élèves est pris en compte ainsi que l'engagement de former les enseignants nécessaires.

Justice, traduire les lois les plus importantes dans les langues visées par la charte.

Autorités locales et Régionales : Publication, « dans la mesure où cela est raisonnablement possible », des textes officiels dans les langues régionales, et le cas échéant « conjointement avec dénomination dans la langue officielle, des formes traditionnelles et correctes de la toponymie ».

Médias encourager et / ou faciliter la présence des langues régionales.

Culture Traduction dans les langues régionales d'œuvres produites dans d'autres langues.

Economie et Social : Interdiction d'exclure les langues régionales des entreprises

Echanges transfrontaliers : Favoriser les contacts entre locuteurs de la même langue habitant deux états différents.

On peut en juger , aucun caractère intégriste ni communautariste dans ces articles, seulement la reconnaissance de différences niées et combattues par la volonté des conventionnels de 1794 qui eux visaient à anéantir « les patois ».

Quand on voit qui dans notre région par exemple a le soucis d'apprendre la langue du pays, cette négation de la richesse des diversités, pourrait faire sourire, si elle ne risquait de remettre en cause la nouvelle dynamique de notre langue et de notre culture.

Rose BLIN-MIOCH

Pour l'occitan sur les ondes

Dans deux interventions auprès des directions de Radio France Hérault et de France 3 , Jacques Blin, vice président du conseil général élu à Sète, attire l'attention des directions de ces deux médias sur leur cahier des charges en ce qui concerne les langues régionales.

En ce qui concerne la radio, l'élu précise : « La récente signature par la France de la Charte européenne des langues régionales comporte des dispositions concernant le rôle des médias pour encourager et faciliter la présence des langues régionales ».

En ce qui concerne la télé : « Des soutiens financiers sont envisagés pour contribuer à des productions audio visuelles , cela permettrait par ailleurs à de nombreux créateurs de trouver là des support à leur travail d'écriture ou de réalisation.

La signature de cette charte conforte les conclusions du rapport de Bernard Poignant, produit le 1er juillet au Premier ministre. Ce rapport notait le caractère inégal de France 3 dans l'application de l'article 16 de son cahier des charges, qui l'oblige à considerer la question du traitement des langues régionales.

Il serait nécessaire de concevoir le rôle de France 3 Languedoc-Roussillon comme soutien pédagogique au service de la mémoire et du développement de notre langue ».

Langue occitane

« Comme une musique à l'oreille »

Elian Blancher, 31 ans, va devenir instituteur en calandrette. Il explique les raisons de ce choix.

Comment êtes-vous venu à l'occitan ?

Tout d'abord, je suis vraiment de la région. Je suis né à Pézenas, puis j'ai grandi à Saint-Nazaire-de-Pézan, un tout petit village de 400 habitants. J'ai ensuite fait mes études secondaires au collège et au lycée de Pézenas, avant de suivre des cours à la faculté de Lettres de Montpellier.

Je suis donc toujours resté dans l'Hérault, et j'y suis profondément attaché.

La langue occitane a toujours sonné pour moi, « comme une musique à l'oreille ». Mon grand-père, que j'accompagnais dans le vignes, me parlait toujours en occitan.

On dit toujours que c'est une langue morte. J'invite les gens à aller à Pézenas et à écouter les enfants parler dans la rue. Ils emploient tous des mots occitans.

Quelle est votre langue maternelle ?

Je ne sais pas exactement quelle langue j'ai apprise en premier. Je crois que c'était un mélange de français et d'occitan. Mais j'ai réellement appris la langue occitane, notamment l'écrit, à l'université, où j'ai suivi une unité de valeur optionnelle, pendant un an.

Pourquoi avoir choisi de travailler avec des enfants ?

Il y a environ 3 ans, j'étais employé par la municipalité de Pézenas, en tant que directeur de centre de loisir. Je m'occupe depuis très longtemps des enfants. J'avais envie d'organiser un lieu où les enfants se sentent bien, de leur proposer des activités enrichissantes. Et j'ai eu la chance de rencontrer le « mouvement calandrettes ».

C'est à ce moment-là que vous avez pensé à faire entrer l'occitan dans un projet professionnel...

Effectivement. Je me suis tout de suite investi dans ce projet pédagogique et culturel. De plus, cela me permet de poursuivre mon aventure relationnelle avec les enfants et d'employer une langue qui m'est naturelle. Les enfants ont d'ailleurs le même rapport à cette langue. Ce n'est pas comme une langue étrangère, que l'on apprend à l'école dans un cadre très strict. Les calandrettes proposent une immersion linguistique. Tous les enseignements sont en occitan. De plus, les méthodes pédagogiques sont différentes. Les enfants ont leur mot à dire. Ils participent directement à l'élaboration des cours.

Quel est le statut des instituteurs de ces écoles occitanes ?

Une calandrette est reconnue par les institutions au bout de 5 ans. Si toutes les conditions sont respectées. On dit qu'elle est contractualisée. Les enseignants sont alors rémunérés par l'état, au même titre que les professeurs des écoles de l'enseignement public ou privé.

Je suis actuellement une formation théorique et pratique dans un Institut universitaire de formation des maîtres (IUFM) spécialisé, à Béziers. Je passe 3 semaines par mois dans différentes classes et différents établissements et une semaine à l'IUFM.

Le concours est ensuite national et pourvoit les postes dans toutes les calandrettes. Cette année, pour 34 écoles contractualisées (dont 8 dans l'Hérault), on compte 10 postes pour 20 candidats. Personnellement, je passerai le concours l'année prochaine.

Comment peut, selon vous, se développer le mouvement ?

Tout évolue très vite. L'école Lepic, où je travaille actuellement est ouverte depuis cette année. Or, beaucoup d'enfants sont déjà sur une liste d'attente pour la rentrée prochaine. Mais la situation des associations qui gèrent les calandrettes est souvent très précaire, faute de subventions suffisantes.

Quel est alors l'avenir des enfants ?

Un collège occitan existe déjà à Lattes. Un lycée est actuellement en projet. Les élèves peuvent aussi, dans plusieurs établissements, prendre une option « occitan » au bac.

Les sociolinguistes affirment que le bilinguisme se joue vers 3 ou 4 ans. C'est une grande chance pour ces élèves, qui ont en générales de grandes facilités ensuite au niveau scolaire.

La pratique pédagogique mise en place dans les calandrettes permet aux enfants de s'intégrer plus facilement dans la société et dans la République. Ce sont aussi de véritables écoles de citoyenneté. .

François ISAMBERT